

Sécurité électrique dans l'entreprise



Neosys AG

Belchenstrasse 3
CH-4600 Olten

+41 32 674 45 11
info@neosys.ch
www.neosys.ch

Le contrôle des appareils électriques est obligatoire pour tous les employés. L'art. 32b, al. 1, de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) fonde ce contrôle périodique obligatoire des appareils : „Les équipements de travail doivent être entretenus selon les règles de l'art, conformément aux indications du fabricant. Ce faisant, il convient de tenir compte de l'usage et du lieu d'utilisation. La maintenance doit être documentée.

Les produits électriques basse tension concernés par cette réglementation sont ceux qui sont alimentés par une tension nominale inférieure ou égale à 1000 V en courant alternatif ou 1500 V en courant continu.



Sécurité électrique dans l'entreprise

Les dispositifs typiques sont

- Équipements de laboratoire
- Dispositifs de mesure et de contrôle
- Alimentations
- Appareils de chauffage
- Outils électriques à main
- Luminaires ne faisant pas partie de l'installation
- Électronique grand public
- Technologie de l'information et de la communication (ordinateurs, téléphones, scanners, radios, etc.)
- Câble de rallonge
- Appareils électriques privés dans l'entreprise (par exemple, cafetières, bouilloires, radios, radiateurs soufflants, réfrigérateurs)



Ceci est particulièrement important lorsque les appareils sont exposés à des influences nocives telles que la chaleur, le froid et les gaz et substances corrosifs (cf. art. 32b al. 1 de l'OPA).

Neosys vous soutient dans le domaine de la sécurité électrique avec :

- Évaluations des risques et concepts de sécurité électrique
- Plans de maintenance et listes d'équipements
- Lois, règlements et directives



Ils vous servent d'outils et vous indiquent les mesures à prendre pour maintenir les équipements de travail dans un état correct et sûr.

Avec notre aide, vous créez un environnement de travail sûr dans lequel les accidents les plus courants liés à l'électricité peuvent être évités. Il s'agit notamment des blessures dues à des chocs électriques résultant d'un dysfonctionnement de l'équipement de travail, des blessures dues à la surchauffe de l'équipement de travail, des incendies et des explosions.

N'oubliez pas qu'en tant qu'employeur, il est de votre responsabilité de vous assurer que les contrôles des appareils sont effectivement effectués et que l'environnement de travail de votre entreprise est exempt de risques électriques.

Notez que les appareils électriques ne peuvent être réparés et entretenus que par une entreprise spécialisée ou par un spécialiste (électricien d'entreprise). Après chaque réparation, un contrôle de la sécurité de fonctionnement électrique doit être effectué et documenté par le spécialiste. Nous vous recommandons d'effectuer un contrôle avec un testeur d'appareils.

Personnes de contact

Aldo Seethaler

aldo.seethaler@neosys.ch

+41 32 674 45 11